Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-213500887-20251215-DEL2025_064-DE

CORPS -NUDS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :
9 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq
Le lundi 15 décembre à 19 heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. PRIGENT Alain, Maire.

Présents : Alain PRIGENT, Laurent LISEMBART, Nathalie PERRIN, Yvonnick DAVID, Jacqueline CHEVILLON, Philippe BOURRÉ, Nathalie AQUILINA, Evelyne MARSOLLIER, Solange PIEL, Jean-Yves DUCLOS, Yvon DANTEC, Bruno TRACOU, Franck HARDY, Hubert MINNITI, Delphine AVIGNON, Stéphanie ARNAUD, Laëtitia BOUGET, Vincent SEVAER.

Excusés : Sylviane PAUL (pouvoir à Alain PRIGENT), Jean-Michel DESMONS (pouvoir à Nathalie PERRIN), Mickaël PRODHOMME (pouvoir à Laurent LISEMBART), Marie GUEGUEN PRIGENT (pouvoir à Vincent SEVAER), Nathalie ROBIC (pouvoir à Hubert MINNITI).

Secrétaire de séance : Jacqueline CHEVILLON.

Nombre de conseillers : en exercice : 23 – présents : 18 – votants : 23.

2025 – 064 – PERSONNEL COMMUNAL
TRANSFORMATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL EN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE

Laurent LISEMBART, 1er Adjoint en charge des finances, personnel, transport, développement économique et monde agricole donne lecture du rapport suivant :

Monsieur le Maire et les élus soutiennent les agents dans leur déroulé de carrière, notamment lorsqu'ils s'investissent dans la préparation d'un examen ou d'un concours.

Un agent employé en qualité de contractuel à durée indéterminée souhaite obtenir sa stagiairisation suite à l'obtention de la nationalité française.

Pour ce, il convient de transformer le poste existant en poste d'adjoint technique Principal de 2ème classe, comme suit :

SITUATION ACTUELLE		SITUATION NOUVELLE		
GRADE	**TEMPS**	**GRADE**	**TEMPS D'EMPLOI**	**DATE EFFET**
Adjoint technique Principal de 2ème classe	32/35ème	Adjoint technique	32/35ème	01/01/2026

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** la transformation de poste comme ci-dessus énoncé,
- **MODIFIE** le tableau des effectifs en conséquence,
- **PRÉCISE** que les crédits nécessaires aux rémunérations et charges sociales se rapportant aux présentes décisions seront inscrits au budget communal aux chapitre et articles prévus à cet effet

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-213500887-20251215-DEL2025_064-DE

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la mise en place de cette délibération.

Fait et délibéré en séance le 15 décembre 2025
Le Maire,
Alain PRIGENT

